



Commune de  
**CRANS-MONTANA**

## CONVOCAATION DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire de la Commune de Crans-Montana est convoquée le

**Lundi 17 décembre 2018 à 19h30**  
**au Centre Scolaire Martelles à Chermignon d'en Bas**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs, contrôle des présences.
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 18.06.2018.
3. Lecture et approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2019.
4. Lecture et approbation des compétences inaliénables de l'Assemblée primaire.
5. Présentation de la planification financière 2020 - 2023.
6. Approbation du Crédit d'investissement CHF 5'400'000.-- pour l'achat et l'équipement du Centre médical intercommunal pôle EST.
7. Approbation de la fusion ESR - SIESA (\*)
8. Sujets d'actualité et divers.

(\*) L'objet fera l'objet d'une présentation par Monsieur François Fellay, Directeur général de l'ESR, aux environs de 21h00.

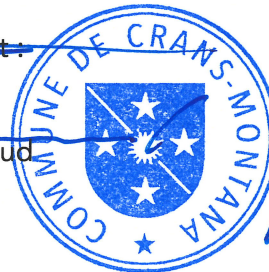
COMMUNE DE CRANS-MONTANA

Le Président :

Nicolas Féraud

Le Secrétaire :

Marcel Riccio



Crans-Montana, le 19 novembre 2018

NB : Seuls les citoyens domiciliés sur la commune depuis 30 jours au moins, peuvent prendre part aux scrutins lors de l'Assemblée primaire (Loi sur les droits politiques du 13.05.2004, article 9).

NB : Les annexes peuvent être téléchargées du site communal <http://www.commune-cransmontana.ch/>. Un aperçu du budget figure au verso de la présente.